



Paris, le 17 juin 2026

La Banque de France, l'ACPR et l'AMF publient un rapport méthodologique sur leur premier test de résistance portant sur l'ensemble du système financier (« *system-wide stress test* »)

La Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF) publient un rapport intermédiaire sur le premier exercice de stress test « *system-wide* » réalisé en France. Lancé en août 2025 et conduit auprès de plus de 20 institutions financières françaises, cet exercice exploratoire vise à mieux comprendre les interconnexions entre acteurs et le potentiel de déstabilisation susceptible de se développer dans un contexte de stress financier. À l'issue du premier tour dont l'analyse se poursuit actuellement, un second tour sera lancé dans les prochains jours, en vue d'un rapport final à l'automne 2026.

Cet exercice est le premier stress test intégré - prenant en compte les interactions entre acteurs - mené à l'échelle du système financier français. Il couvre largement les secteurs concernés (banque, assurance et gestion d'actifs), dont l'ensemble des banques d'importance systémique mondiale établies en France. Contrairement aux stress tests traditionnels centrés sur un seul secteur, il cherche à comprendre la diffusion d'un choc de marché sévère au sein du système et les conséquences, à cette échelle, des réactions de gestion des participants, en particulier en termes de liquidité.

Ce rapport de nature « méthodologique » expose les objectifs de l'exercice, son architecture, son scénario ainsi que les principaux phénomènes de contagion examinés. Le scénario repose sur la simulation d'un choc de marché sur un horizon de dix jours ouvrés, dont la sévérité dépasse la plus mauvaise quinzaine observée au cours des vingt dernières années.

L'approche combine une collecte « *bottom-up* » des réactions effectives des participants et un module « *top-down* » permettant aux autorités de modéliser les acteurs non participants et d'estimer les effets de second tour.

L'analyse considère en particulier trois canaux de transmission identifiés dans les épisodes récents de tensions financières :

- les **détentions et expositions croisées** entre participants (titres, dépôts, lignes de crédit, dérivés, opérations de pension) ;
- la **concentration de positions similaires et le risque de ventes forcées** (« *fire sales* »), lorsque plusieurs acteurs cherchent à céder les mêmes actifs simultanément, amplifiant la baisse du prix de ces actifs ;
- les **besoins de liquidité, les appels de marge et les opérations de prise en pension**, susceptibles de s'enchaîner et générer des tensions sur la liquidité du système au moment où la demande s'accroît.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'originalité de l'exercice réside dans la collecte des réactions déclarées par les participants. Ils sont invités à préciser les marchés qu'ils prévoient de solliciter, le calendrier de leurs interventions, les volumes concernés ainsi que les contreparties impliquées. Cette approche se démarque des exercices traditionnels pour lesquels ces comportements font l'objet d'hypothèses conventionnelles. Elle permet d'identifier d'éventuelles incohérences à l'échelle du système, par exemple lorsque plusieurs institutions prévoient de vendre les mêmes actifs ou de mobiliser les mêmes sources de liquidité, ou encore lorsqu'il existe un écart matériel entre la réaction d'un type d'acteurs et l'anticipation qu'en font leurs contreparties.

Les estimations du premier tour réalisées par l'ensemble des établissements ont été reçues et font l'objet d'un travail approfondi de recherche de cohérence, de rapprochement bilatéral entre contreparties ainsi que d'agrégation à l'échelle du système. Cette première analyse, en cours d'affinage, constitue le socle du second tour de l'exercice prévu dans les prochaines semaines. Les autorités restitueront aux participants les enseignements agrégés du premier tour et évalueront les circonstances dans lesquelles pourrait se former une dynamique auto-entretenu où les réactions défensives de chacun dégradent la situation des autres.

À l'issue de ces travaux, la Banque de France, l'ACPR et l'AMF publieront, à l'automne 2026, un rapport de synthèse conjoint sur les enseignements de l'exercice.

Conduit au sein d'un système financier français solide, cet exercice exploratoire vise à mieux comprendre les dynamiques de contagion et les fragilités potentielles liées aux interconnexions du système financier. L'objectif est également d'identifier les points du système les plus susceptibles d'être stressés lors d'un épisode de tension. Il s'inscrit dans le prolongement de l'exercice comparable conduit par les autorités britanniques et achevé fin 2024, dont les autorités françaises ont tiré des enseignements. La participation des institutions est volontaire. Il n'emporte aucune conséquence dans la supervision individuelle des participants.

À propos de la Banque de France

Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie et à la société. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez le site : www.banque-france.fr

À propos de l'ACPR

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution.

Visitez le site : www.acpr.banque-france.fr

À propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'Autorité des marchés financiers veille à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à la qualité de l'information financière et au bon fonctionnement des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

marchés. Engagée au sein des instances européennes et internationales, elle agit pour renforcer la stabilité du système financier et l'efficacité de la régulation. L'AMF participe à l'élaboration de règles claires, supervise leur mise en œuvre et réprime les manquements. Elle soutient les transformations de la finance, notamment en matière d'innovation et de finance durable. Régulateur à impact, l'AMF agit au service de l'intérêt général.

Réguler la finance, renforcer la confiance.

Visitez le site : www.amf-france.org

Contacts presse :

- Banque de France - Service de presse : 01 42 92 39 00 - presse@banque-france.fr
- ACPR - Unité communication : 01 42 44 72 76 - presse@acpr.banque-france.fr
- AMF - Direction de la communication : 01 53 45 60 25 - media@amf-france.org